



Conseil

Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais

Vingt-septième session

Session du Conseil, partie II

Kingston, 18-9 juillet 2022

Point 6 de l'ordre du jour

Élection des membres de la Commission juridique et technique

Lettre du 6 avril 2022, adressée à l'Autorité internationale des fonds marins par le Représentant permanent de la Fédération de Russie

La Fédération de Russie prie le secrétariat d'inclure le rapport du facilitateur Vladislav Kourbatski sur l'élaboration du mécanisme d'élection de la Commission juridique et technique de l'Autorité internationale des fonds marins (voir annexe) comme document du Conseil de l'Autorité.

La présente lettre ne saurait être utilisée pour attribuer le rapport à la délégation russe ou l'y associer d'une quelconque manière.

L'Ambassadeur,
(Signé) Sergey Petrovich



Annexe à la lettre datée du 6 avril 2022 adressée à l'Autorité internationale des fonds marins par le Représentant permanent de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Ma présentation portera sur le résultat des travaux du groupe de travail informel. Comme vous le savez, le Conseil m'a prié d'assurer les fonctions de coordonnateur à titre personnel et je me suis efforcé de résoudre de mon mieux les difficultés rencontrées. Ces difficultés ne sont pas surgies de nulle part. En se rangeant à l'avis d'un petit groupe de pays incapables de respecter les accords qu'ils avaient eux-mêmes conclus en vue de limiter la composition de la Commission juridique et technique à 15 membres, l'Autorité internationale des fonds marins s'est créé beaucoup de problèmes, notamment pour ce qui est de l'élargissement de la Commission et de l'élection de ses membres.

Quant au travail que j'ai effectué, en voici un résumé. J'ai préparé quatre projets de décision. Les trois premiers ont été débattus à la lumière des dispositions de la Convention et des éléments figurant dans les décisions du Conseil. Pour chacun d'entre eux, nous avons fait de nets progrès, mais l'un des groupes régionaux a systématiquement fait obstruction aux solutions proposées. Néanmoins, les discussions menées m'ont permis de recueillir les vues des États sur les questions suivantes :

- fonction et application du principe de répartition géographique équitable ;
- définition des intérêts particuliers ;
- lien entre la répartition géographique équitable et les intérêts particuliers ;
- nécessité de veiller à désigner comme membres de la Commission des personnes aux compétences adéquates ;
- nécessité de veiller à assurer la représentation des principales spécialités conformément au rapport de la Commission.

Nous avons envisagé de former deux collèges pour la sélection des membres de la Commission, en divisant ses membres en deux catégories, l'une géographique, l'autre correspondant aux qualifications. Toutefois, cette idée n'a pas reçu un grand soutien.

Diverses positions ont été exprimées sur les sujets susmentionnés. Des libellés précis ont également été proposés. L'évolution des discussions a été prise en compte dans l'élaboration de chaque nouveau projet.

Finalement, la grande majorité des participants se sont accordés sur les principaux critères à inclure dans le projet pour la sélection des membres : compétence ; principe de la répartition géographique équitable, la plupart des pays insistant ici sur l'adoption d'un indicateur quantitatif (d'une sorte ou d'une autre), ainsi que sur la prise en compte des « intérêts particuliers », quoiqu'avec des nuances.

Un certain nombre de commentaires ont également été formulés quant à la nécessité d'assurer la représentation des différentes spécialités. Cet aspect figurant expressément dans la décision du Conseil, il semble approprié d'en tenir compte également.

La discussion des deux premiers projets a été compliquée par l'impossibilité de mener des discussions en personne en raison de la pandémie, ce que confirme la décision du Conseil du 31 mars 2021 (ISBA/26/C/30). Néanmoins, les consultations

informelles par visioconférence et les échanges écrits ont permis de faire nettement converger les avis des uns et des autres.

En décembre 2021, le groupe a enfin pu se réunir. Bon nombre de délégations ont pu participer à la réunion en présentiel. Certaines ont participé à distance.

Un troisième projet a été présenté à cette occasion. Il a reçu le soutien le plus large et le plus manifeste.

Chaque membre a eu l'occasion de s'exprimer. Dans l'ensemble, il existe une certaine communauté d'approche entre les représentants des groupes régionaux. En conséquence, quatre des cinq groupes régionaux ont exprimé leur volonté de travailler sur ce projet en vue de parvenir à un consensus au cours de la session actuelle.

Les représentants de l'un des groupes ont proposé de s'appuyer sur une autre base. Le groupe informel a donc examiné les deux projets : le troisième projet du facilitateur et le projet proposé en complément. Ce dernier a suscité de nombreux avis divergents, dans la lignée des discussions antérieures.

Le groupe de travail était convenu de procéder de la manière suivante. En tant que facilitateur, je devais analyser les dernières positions des pays pour proposer une quatrième version du projet aux fins de la poursuite des discussions. C'est ce que j'ai fait. Mais comme le temps manque désormais pour en débattre, je propose de reprendre comme base le projet qui a reçu le soutien du plus grand nombre de délégations.

Il prévoit que la Commission se compose de 30 membres, les quotas des groupes étant définis selon la répartition géographique ci-après : Afrique – sept sièges, Asie-Pacifique – sept sièges, Amérique latine et Caraïbes – six sièges, Europe occidentale – quatre sièges, Europe orientale – quatre sièges. Par ailleurs, chaque groupe sélectionnera ses experts dans le cadre de son quota, en cherchant à assurer une représentation équilibrée de toutes les spécialités nécessaires aux travaux de la Commission.

J'aimerais également aborder les modalités envisageables pour la suite des travaux. Au tout début des discussions sur le mécanisme d'élection, j'ai suggéré de restreindre les débats (en limitant le nombre de participants à un ou plusieurs représentants des groupes régionaux), ce qui aurait facilité le processus de négociation, mais cette idée a été rejetée par le secrétariat ainsi que par tous les groupes régionaux. Je sais par expérience que ce processus doit être inclusif et transparent, sinon il peut arriver qu'une proposition apparemment consensuelle soit complètement bloquée, comme un groupe l'a fait plus d'une fois.

Lors des dernières réunions du groupe de travail en décembre 2021, les États ont confirmé qu'ils avaient l'intention de reprendre les discussions lors de la présente session afin de parvenir à un consensus conformément aux décisions du Conseil.

À l'aune du chemin parcouru, je tiens à remercier tout particulièrement les groupes Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie-Pacifique pour leurs efforts constructifs et leur désir sincère de trouver un compromis.

Comme certaines délégations ont l'intention d'annuler ma nomination en tant que facilitateur, je voudrais attirer l'attention sur ce qui suit.

Je suis au regret de vous dire que nous avons collectivement tout simplement perdu notre temps. Pendant la semaine et demie de la session actuelle, au lieu de mettre au point un mécanisme d'élection des membres de la commission juridique et technique de l'Autorité, conformément à l'approche convenue par le Conseil lors de la session de décembre 2021, le Bureau s'est uniquement attaché à trouver un moyen de se débarrasser du facilitateur au seul motif qu'il était russe.

Permettez-moi de vous demander ce qui vous empêchait d'essayer au moins de travailler en parallèle à résoudre un problème pratique qui préoccupe tout le monde. Certains pays étaient si désireux de politiser le fonctionnement d'une organisation internationale spécialisée et d'y porter leurs opinions antirusses que toutes les délégations ici présentes ont consacré presque une session entière et les financements afférents de leur pays à ces manœuvres.

Les progrès réalisés dans le cadre du groupe de travail constituent la base des discussions ultérieures. À cet égard, je suis disposé à fournir tous les documents disponibles à ceux qui s'occuperont de cette question à l'avenir.

Vladislav **Kourbatski**
